



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Centre

*Jeudi 6 novembre 2014 – Gymnase
Saint Jean*

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Jean KIMICH, Adjoint ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué ;
- M. Raphaël SPADARO, Conseiller municipal.

Assistaient en outre à la séance :

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 25 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Fiscalité locale ;
2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015 ;
3. Nettoyage réseau d'eau ;
4. Suivi chantier rue de Mulhouse ;
5. Suivi chantier rue de Soultz.

Début de la séance : 20H

M. le Maire commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il explique qu'en raison d'une erreur commise dans le contenu du bulletin municipal, il se peut qu'il y ait une présence faible en dépit d'un correctif paru dans la presse le 4 novembre.

1. Fiscalité locale

M. le Maire reprend le détail de la feuille d'impôts 2014. Il décrit le contenu des différentes colonnes et revient sur la notion de valeur locative brute, valeur établie par les services de l'Etat et sur laquelle le montant de l'impôt est calculé. La valeur en question est multipliée par un taux, ce qui donne au final le montant duquel devront s'acquitter les contribuables.

Il est ensuite expliqué que la commune n'a de pouvoir que sur le taux des impôts locaux et que la Ville de Rixheim ne l'a pas augmenté depuis maintenant 7 ans. Ce sont les services fiscaux, donc de l'Etat, qui calculent la valeur finale. Le taux de 15,2 % pour la taxe d'habitation en vigueur à Rixheim est maintenu pour la septième année consécutive. Cela concerne le taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Les engagements de non-augmentation des impôts locaux sont donc tenus.

Une participante se plaint de l'augmentation de la base de calcul de son impôt, elle n'a pourtant opéré aucun changement au sein de son logement. Cela représente pour elle une augmentation de 48 €. M. le Maire répond que l'augmentation est mécanique et résulte des choix opérés par l'Assemblée Nationale.

Ces chiffres datent des années 1970, date à laquelle la valeur locative de l'ensemble des propriétés a été calculée par les Services de l'Etat. Depuis lors, aucune mise à jour n'a eu lieu. Pour effectuer une réévaluation, chaque année, un coefficient de réévaluation forfaitaire est voté par le Parlement, il varie entre 0 et 1 %. La prochaine évolution le porterait à 0,4 %.

M. le Maire estime que cela est profondément injuste car lorsque l'on construit un logement neuf, la valeur est actualisée et réelle. Cela aboutit donc à des situations dans lesquelles un logement ancien mais luxueux conduirait à un impôt moins élevé qu'un logement récent mais plus basique, à surfaces égales.

Rixheim est une des rares communes d'Alsace à ne pas avoir augmenté son taux depuis 7 ans et l'objectif fixé est de poursuivre ainsi.

2. Diminution dépenses de fonctionnement 2015

M. le Maire explique qu'afin de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, il conviendra d'opérer des diminutions dans les dépenses de fonctionnement.

Pour illustrer son propos, M. le Maire revient sur l'historique de la dette française, depuis les années 1970 et démontre quelles sont les raisons pour lesquelles la dette française est aujourd'hui ce qu'elle est : l'augmentation des dépenses a été plus importante que l'augmentation de la création de richesses.

Aujourd'hui, pour économiser les 50 Md€ nécessaires à atteindre l'objectif de 3 % de déficit, l'Etat a considéré que les collectivités territoriales devaient contribuer à l'effort. Cela se matérialise par une baisse des dotations attribuées aux collectivités.

Pour Rixheim, cela représente environ 1 M€, soit près de 7 % des 16 M€ du budget de fonctionnement de la Ville.

Pour accuser le coup (coût) en ne comptant que sur la fiscalité locale, il faudrait augmenter le taux de 20 %, ce à quoi se refuse la municipalité de Rixheim. Le choix a été fait de diminuer les dépenses de fonctionnement plutôt que d'augmenter les impôts.

Afin de ne pas handicaper la commune à moyen terme, il a également été décidé de ne pas freiner l'investissement non plus. En effet, M. le Maire estime qu'une importante réduction du budget d'investissement est un choix inapproprié pour des raisons économiques, car cela aboutirait à pénaliser les entreprises du BTP, petites comme plus importantes. Cela s'avérerait irresponsable d'un point de vue économique mais aussi pour l'investissement à terme : si l'on arrête d'investir, cela aboutit à une dégradation des infrastructures et donc à l'organisation du déclin de la collectivité voire à plus grande échelle, du pays.

Etant donné qu'aucun emprunt n'a été contracté par la Ville dans le précédent mandat et que la plupart des emprunts qui l'avaient été sont en passe d'être remboursés, les dépenses de fonctionnement décroissent mécaniquement par palier annuel.

Pour que l'effort soit accepté et juste, il faut qu'il touche toutes les lignes. C'est le choix qui a été fait : l'ensemble des lignes budgétaires à l'exception de la masse salariale seront réduites de 5 %. Cela permet que l'effort soit juste et partagé.

Il est toutefois aujourd'hui impossible de déterminer de façon précise et concrète les conséquences d'une telle baisse.

Un participant demande comment se situe Rixheim par rapport à la moyenne nationale des taux. M. le Maire répond que l'on est légèrement en-dessous des taux moyens pratiqués.

Une autre personne signale que l'augmentation du taux départemental aboutit à une forte hausse de l'impôt dont elle doit s'acquitter.

Une participante demande si des réductions de personnel sont prévues. M. le Maire répond qu'il est prévu de ne pas remplacer l'ensemble des départs en retraite mais qu'il est quelquefois difficile de supprimer des postes sans difficulté. Il explique que les fusions et rationalisations sont privilégiées. Cela s'avère possible sur certains postes mais plus délicat sur d'autres. À titre d'exemple, M. le Maire cite les équipes de propreté urbaine et d'hygiène bâtementaire pour lesquelles il est nécessaire de travailler à personnel constant. Qui plus est, M. le Maire précise qu'il est quasiment impossible de trouver un demi-million d'euros uniquement en supprimant des postes et sans affecter la qualité du service rendu à la population.

3. Nettoyage réseau d'eau

M. le Maire précise que les opérations sont quasiment achevées et revient sur les raisons de ce nettoyage et les moyens techniques employés. Les opérations touchent à leur fin. Il reste une partie du quartier de l'Île-Napoléon à terminer et au 15 novembre, l'ensemble des opérations devraient être achevées.

Un participant évoque la problématique d'eau dans les canalisations et demande si les opérations sont effectivement terminées. M. le Maire répond que la date de fin annoncée est le 15 novembre.

4. Suivi chantier rue de Mulhouse

Le réseau d'eau de la rue de Mulhouse est l'un des plus anciens à Rixheim. Il est actuellement en cours de remplacement. Les travaux ont débuté en septembre et devraient être achevés pour Noël, en ce qui concerne le premier tronçon. Les tuyaux et branchements sont remplacés. Le deuxième tronçon débutera au mois de février si le temps le permet.

Ensuite, ce seront les travaux de rénovation de la voirie qui débiteront.

Un riverain demande quand les câbles de France Télécom seront enfouis. M. le Maire répond que l'avancée des travaux est suspendue au bon vouloir de France Télécom/Orange.

Un autre demande quand la fibre optique arrivera à Rixheim. M. le Maire garantit que les engagements pris dans ce domaine seront également respectés et que Rixheim sera couvert pour fin 2016. En principe, les habitants auront le choix du fournisseur d'accès.

5. Suivi chantier rue de Sultz

Il s'agit de travaux d'assainissement, qui sont achevés. Les travaux de voirie devaient commencer au mois d'octobre, mais cela n'a pas pu se faire car au début du nettoyage du réseau d'eau, l'on s'est rendu compte que la conduite était en mauvais état, qu'elle risquait d'être endommagée par les travaux et qu'il serait judicieux de refaire également le réseau d'eau et les branchements. Les travaux commenceront vraisemblablement dans la seconde moitié du mois de novembre et la voirie pour début 2015.

Un riverain demande ce qu'il en sera des compteurs d'eau. MM. Piszewski et le Maire répondent que cela se fera simultanément et qu'ils seront posés en limite de propriété. Ces compteurs sont neufs et électroniques.

Questions-Réponses

Une participante demande s'il est possible d'agir pour améliorer le stationnement rue Zuber et rue des Bergers le samedi, lorsqu'il y a des mariages. M. le Maire répond que la question a été abordée lors de la dernière réunion de municipalité car il s'agit d'un

problème récurrent qui provient du fait que les citoyens estiment qu'un jour de mariage les lois de la République ne s'appliquent pas.

Afin d'y remédier, la municipalité a mis en place une série de moyens. D'abord, des potelets ont été implantés sur le trottoir de la rue Zuber, côté Hôtel de Ville. De plus, il est demandé à la Police Municipale et aux Gendarmes d'être mobilisés dans l'hypothèse où il y aurait de trop importants troubles à l'ordre public car seuls deux policiers municipaux ne sont pas suffisants.

La problématique a lieu à Rixheim car c'est encore une de seules communes qui permet de se marier le samedi après-midi, ce qui n'est plus le cas dans d'autres communes telles que Mulhouse et cela en raison des problématiques qui ont été rencontrées.

Une troisième solution sera celle de l'implantation d'une caméra afin de verbaliser les infractions a posteriori. La question du stationnement sur l'ensemble de la rue Zuber sera également à repenser. C'est l'un des projets qui sera pris en compte dans le projet de réaménagement des abords de l'Hôtel de Ville lorsque l'actuel garage municipal sera détruit.

M. le Maire précise qu'une charte de bonne conduite est remise aux mariés mais cela n'est pas toujours suivi d'effet, c'est avant tout une question de civisme.

M. Gilles Gaulard estime à propos des baisses de dotations que l'OMSAJ et l'OMCAL pourraient en parler aux présidents d'associations et les sensibiliser à cette question. M. le Maire répond que cela sera fait et qu'il a prévu de rencontrer les présidents d'association.

Concernant l'eau, M. Gaulard signale un écoulement d'eau au bout de la rue des Pierres. M. le Maire répond qu'il s'agit en réalité d'une source qui est présente depuis plus d'un siècle et avait été canalisée autrefois pour alimenter la manufacture Zuber. Des propositions de canalisations ou de drains seront faites pour tenter de remédier à ces questions. La source se trouve sur le ban communal de Habsheim mais elle coule sur le territoire de Rixheim. M. le Maire a proposé de rencontrer le Maire de Habsheim afin de trouver ensemble des solutions à cette question.

S'ensuit une discussion sur les problématiques de fuites et d'écoulement d'eau.

Il est demandé à M. le Maire si la commune de Habsheim a un projet immobilier proche de la rue des Pierres. Il semblerait que ce soit le cas.

Un participant demande s'il y a un projet de rénovation du vieux Rixheim, notamment la rue des Vergers. M. le Maire répond qu'il existe plusieurs projets privés de démolition et de reconstruction de petites maisons. Dans cette hypothèse, l'architecte des bâtiments de France prend la décision d'accorder ou non les permis de construire.

Certains projets devraient débiter bientôt et d'autres seront réfléchis à moyen terme. Il s'agit principalement d'habitations se trouvant rues des Vergers et des Suisses.

Quelques-unes de ces maisons appartiennent à la Ville de Rixheim, trois en l'occurrence. Il s'agissait de logements à destination de personnes en difficultés sociale.

Leur état ne permet actuellement pas de les réhabiliter. Il a donc été décidé de démolir et de reconstruire à taille humaine. Mais cela ne se fera pas tant qu'une dame habitant encore une maison se trouvant au milieu souhaitera demeurer dans son logement, M. le Maire le lui ayant promis.

Une fois les travaux de reconstruction achevés, les réseaux d'eau et la voirie seront également rénovés.

Fin de la séance à 21H45

Fait à Rixheim,
le jeudi 13 novembre 2014

Le Maire,



Olivier BECHT